

La Grèce et la formation de la pensée morale et politique

M^{me} Jacqueline de ROMILLY, membre de l'Institut

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Le cours de cette année, qui avait lieu le *jeudi* à 18 heures, était consacré aux rapports de la guerre et de la justice à l'époque de la guerre de Péloponnèse. Il se trouve en effet que cette guerre, qui dura de 431 à 404 avant J.C., fut plus violente que toutes les guerres antérieures ; les diverses règles tendant à introduire dans la guerre un minimum d'humanité et de respect des personnes furent alors enfreintes et mises à l'écart. Or, c'est aussi l'époque où l'idée de justice subit, dans le domaine de la cité, une crise sans précédent, qui se traduit tout ensemble dans les conduites individuelles et dans les doctrines ; ces doctrines, dont on trouve l'écho chez les sophistes, tendent à traiter la justice de simple convention et à admettre que, selon la nature, la force seule triomphe. Le parallélisme entre ces deux séries de faits est évident ; pourtant, aucun des ouvrages consacrés à l'idée de justice ne fait intervenir la crise internationale (ainsi R. Hirzel en 1907, V. Ehrenberg en 1921, H. Frisch en 1949, A.W.H. Adkins en 1960, Lloyd-Jones en 1971 — et, du reste, J. de Romilly, la même année).

Pour étudier ce rapport, on s'est attaché tout d'abord à montrer comment les règles furent effectivement rejetées pendant la guerre du Péloponnèse.

On a, pour cela, commencé par les règles, d'origine manifestement religieuse, qui interdisent certaines actions plus ou moins sacrilèges, et sont appelées avec précision des *nomoi*. On les a suivies les unes après les autres, considérant successivement les interdits portant sur l'attaque ou la violation des sanctuaires, le refus de laisser enterrer les morts, les trêves et fêtes religieuses, la personne des hérauts, des suppliants, ou bien des prisonniers ayant accepté de se rendre. Dans tous ces cas, on a constaté que les violations avaient été alors plus nombreuses et plus délibérées que dans les époques antérieures, mais surtout en ce qui concerne le respect des personnes ; l'on

a constaté aussi que les cruautés avaient été particulièrement grandes dans le cas des guerres civiles liées à la guerre et dans celui des répressions exercées par Athènes contre ses sujets révoltés : dans ce dernier domaine, on peut même suivre l'aggravation d'année en année. En même temps, ces deux ordres de faits expliquent le caractère exceptionnel que revêtit à cet égard la guerre du Péloponnèse.

On a, d'autre part, pour mieux éclairer ce qui est alors dit des *nomoi*, rapproché entre eux les divers textes grecs, antérieurs ou postérieurs, où il en est question : l'on a cherché les raisons qui font que, d'Hérodote à Polybe, mais jusqu'à Diodore, Tite-Live et Cicéron, on a parlé tantôt de lois « communes à tous les Grecs », tantôt de lois « communes à tous les hommes » ; l'on a aussi montré comment, après le v^e siècle avant J.C., s'était développée une double tendance, poussant les auteurs à dresser des listes de tout ce qu'il ne faut pas faire en temps de guerre, et les invitant à y inclure toutes les cruautés évitables, même quand elles n'avaient pas de caractère religieux. On trouve l'amorce de cette double tendance dans la *République* de Platon.

Après ces interdits d'ordre religieux, dont on a constaté le caractère de plus en plus juridique, on est passé au droit proprement dit. On a d'abord considéré la notion d'atteinte au droit de quelqu'un (*adikein*). On a observé d'abord le mélange du sens simplement matériel avec la condamnation d'ordre moral ; et l'on a vu que la recherche d'une responsabilité se présentait d'abord sous la forme la plus simple, puisqu'elle consistait à chercher qui avait commencé. Mais, ici encore, la guerre du Péloponnèse devait révéler le caractère factice d'une telle recherche : les calculs de sécurité à long terme aboutissent à la formation d'un monde grec divisé en deux blocs antagonistes, où la guerre, froide ou chaude, ne permet plus de fixer un « premier responsable ».

On a ensuite considéré le recours à l'arbitrage, comparant les cas de réussite aux nombreux cas d'échec ou de renoncement ; et il est apparu que, pendant la guerre du Péloponnèse, pour les mêmes raisons que dans l'analyse précédente, le recours à l'arbitrage n'avait été qu'une arme de propagande, visant surtout à compléter l'action militaire par une action diplomatique.

Telle a été aussi la conclusion de l'examen des arguments de droit et des justifications que l'on rencontre en très grand nombre dans les discussions politiques du temps (*dikaiômata*). On a dressé la liste des principales justifications et constaté qu'elles étaient alors employées avec talent, mais n'entraient pourtant jamais dans les raisons entraînant la décision finale. Thucydide souligne toujours le contraste, laissant aux Athéniens qu'il fait parler le soin de déclarer ouvertement la vanité de ces argumentations.

Enfin, l'on a achevé cette première partie de l'analyse par un examen des rapports entre justice et empire ; cet examen s'imposait, puisque l'existence même de l'empire d'Athènes a joué un rôle capital dans la guerre du Péloponnèse, qu'elle a certainement rendue plus générale et plus violente. On a pu observer que, dans l'œuvre d'Hérodote, par exemple, la domination en elle-même n'était point condamnée, mais seulement les initiatives injustifiées qui pouvaient y mener ou en découler. Au contraire, à l'époque de la guerre du Péloponnèse, peut-être grâce au rapprochement, devenu courant, entre l'empire au dehors et la tyrannie au dedans, la domination est en elle-même considérée comme injuste : on le voit dans Thucydide et dans les textes contemporains. Ce sentiment, en même temps qu'il contribuait à rendre la lutte plus âpre, a aussi conduit à formuler de façon plus lucide le contraste entre les relations fixées par la guerre, d'une part, et l'ordre voulu par la justice, d'autre part.

Pour toutes ces raisons, le contraste entre ces deux formes de relations est marqué avec force dans l'œuvre de Thucydide. La conclusion de cette première partie de l'enquête aboutissait donc tout naturellement à l'examen de ce que son œuvre apporte dans le domaine théorique, et à une comparaison entre les affirmations de ses orateurs à propos du droit du plus fort et celles qui se rencontrent dans les œuvres philosophiques de la même époque.

On a commencé par montrer ce que ces affirmations avaient alors de neuf. Pour cela, on a rapproché les textes où l'on trouve une annonce de ce qui sera le droit du plus fort (comme Hésiode et Pindare) ; mais cette annonce est encore bien timide. Puis on a fait l'inventaire des textes de Thucydide dans lesquels s'affirme ce droit du plus fort. Là aussi, d'ailleurs, on parle de « règles » ou *nomoi* — si bien que l'on emploiera plus tard l'expression « les lois de la guerre » dans deux sens diamétralement opposés. En tout cas, dans Thucydide, on peut voir que ces textes, où est reconnu le droit du plus fort, ne sont pas le fait des seuls Athéniens, et qu'ils se présentent, dans l'œuvre, avec une clarté et une brutalité croissantes. Tout se passe donc comme si l'expérience de la guerre du Péloponnèse aboutissait, normalement, à la découverte d'une doctrine lucidement réaliste. Au reste, de nombreux témoignages, contemporains de la guerre (comme ceux d'Euripide ou de Gorgias) font écho à ceux de Thucydide : les termes sont presque les mêmes ; et ces textes n'ont rien de philosophique.

Tout ceci suggère que la crise de la guerre du Péloponnèse a largement contribué à la naissance de ces doctrines. Ce rapport peut être confirmé par l'étude des textes de Thucydide dénonçant l'influence morale de la guerre, et montrant, dans les cités, le règne de la force préféré à celui du droit. Il peut surtout être confirmé par l'examen des textes philosophiques et par leur rapprochement avec ceux de Thucydide. En particulier,

l'examen du passage du *Gorgias*, où Platon prête cette doctrine à Calliclès, est révélateur. Calliclès, en effet, n'est pas un sophiste; il peut donc fort bien représenter l'influence morale que la guerre eut sur tous; or, précisément, il s'appuie, comme on le fera souvent après lui, sur l'exemple de la conquête. Si les sophistes ont fourni des armes intellectuelles à ceux qui entendaient ratifier le droit du plus fort, l'expérience de la guerre semble donc avoir eu, dans leur attitude même, un rôle déterminant.

Ces diverses conclusions ayant été dégagées, une dernière série de cours a tenté d'apporter une sorte de contre-épreuve, en montrant comment, en revanche, la défaite d'Athènes et l'écroulement de son empire avaient pu contribuer à répandre l'idée que l'injustice est toujours condamnée à long terme, par l'association de tous ceux qu'elle heurte. Cette idée, amorcée dans Hérodote et Euripide, et plus nettement dans Thucydide, se rencontre dans divers textes philosophiques postérieurs à la guerre (parmi lesquels la *République* de Platon, et des passages de Xénophon et Isocrate). Elle commande aussi un effort de tous pour donner à leurs programmes politiques des bases morales plus saines. On s'est contenté à cet égard de deux exemples, d'autant plus caractéristiques qu'ils émanent d'auteurs défendant des politiques opposées. Le premier a été la prédication d'Isocrate en faveur d'une hégémonie respectueuse des droits de tous, dont la force principale serait d'obtenir, par la justice et la générosité, l'estime générale. Ce programme repose sur une interprétation de l'histoire récente, montrant que l'injustice conduit à l'insuccès. Il faut en rapprocher toutes les tentatives faites, au quatrième siècle, en vue d'organiser des ligues et des confédérations régies par des règles communes. Quant au second exemple, il a été fourni par Démosthène : celui-ci, en effet, une fois qu'il eut découvert dans la lutte contre Philippe une cause juste à défendre, soutint avec passion l'idée que la vraie force repose sur la confiance et que des fondements injustes menacent de ruiner tôt ou tard la puissance d'un Etat.

Cet effort pour revaloriser la justice dans le domaine extérieur semble avoir été dicté aux auteurs du iv^e siècle par l'expérience récente, tout comme les théories sur le droit du plus fort avaient été, un demi-siècle plus tôt, inspirées par l'expérience de la guerre du Péloponnèse.

*
**

Le séminaire, lui, a été consacré cette année à l'examen d'un certain nombre de textes de Thucydide, à propos desquels ont été analysées, critiquées et confrontées entre elles les interprétations proposées par les ouvrages les plus récents sur l'historien — en particulier par ceux qui tentent de définir le degré d'objectivité auquel atteint son œuvre et la philosophie du devenir qui y préside. En dehors d'ouvrages généraux, comme ceux de

Gomme, de Westlake, de Woodhead, l'analyse a surtout retenu les ouvrages de H.P. Stahl (1966), de V. Hunter (1973) et de C. Schneider (1974). Celui de Stahl invitait à se demander dans quelle mesure le devenir, chez Thucydide, est présenté comme rationnel (l'auteur insiste, en effet, sur la différence qui sépare la prévision de l'événement, et sur le rôle que prennent le hasard ou l'aveuglement); les deux autres invitaient à se demander dans quelle mesure le récit de Thucydide est une reconstruction théorique en vue d'une démonstration (ces deux auteurs insistent, en effet, à des degrés divers, sur cet aspect; pour cela, ils relèvent surtout les structures plus ou moins artificielles de l'analyse, niant parfois l'existence même d'une information solide au départ).

Afin de procéder à cet examen, on a choisi quelques textes d'une complexité croissante.

Le premier a été le récit de la seconde bataille d'Amphipolis (V, 6-10). C'est un texte qui impose nettement un jugement défavorable à l'égard du stratège athénien, Cléon; ce jugement — bien des faits le suggèrent — pourrait être dû ici à la partialité de l'historien; et l'interprétation personnelle risque donc d'y être fort libre. D'autre part, il s'agit là d'une composition aisément lisible: Brasidas est le seul à prévoir, à savoir, à avoir un plan; Cléon, lui, se laisse mener et surprendre. C'est là un schéma fort simple — trop simple aux yeux de beaucoup.

Or, un examen approfondi du texte a montré que le récit pouvait très bien reposer sur une information précise, que les prévisions de Brasidas n'avaient en elles-mêmes rien d'impossible, et qu'au reste elles ne coïncidaient que partiellement avec les faits. Cette différence, qui intervient ici entre prévision et réalité, ne constitue pas une contradiction: elle permet de mettre à leur place dans le récit les divers facteurs — prévisibles ou imprévisibles, profonds ou accidentels — qui ont pu intervenir. Thucydide les distingue avec rigueur; et les mots qu'il emploie marquent à la fois la coïncidence plan-action, et les variations qui les séparent.

Au reste, il apparaît que de telles différences ne s'accordent guère avec l'idée d'une reconstruction arbitraire de l'événement.

L'étude des paragraphes suivants a même permis de remarquer que l'on reprochait à Thucydide tantôt le caractère systématique de ces reconstructions, tantôt les contradictions de fait que révélerait son texte: ces deux attaques sont contradictoires. Elles illustrent la difficulté qu'il peut y avoir à critiquer Thucydide au nom de la vraisemblance, à laquelle il a eu lui-même recours pour établir sa version des faits.

Ensuite, à cause du parallélisme étroit qui lie cet épisode avec la seconde bataille d'Amphipolis, on a consacré deux séances à l'examen d'une partie

de la bataille de Naupacte (II, 89-92). Cette fois, deux plans de bataille se trouvent opposés l'un à l'autre; et le récit permet de suivre clairement la façon dont l'analyse du stratège athénien Phormion, malgré des difficultés initiales, se vérifie pourtant en fin de compte, à la fois grâce au hasard et grâce à la supériorité foncière des Athéniens — supériorité fort bien exposée par Phormion avant la bataille, et qui permet, en fait, l'utilisation adroite du hasard.

On a poursuivi avec l'examen d'un autre passage du livre II, à savoir l'analyse des intentions du roi de Sparte Archidamos, à II, 20. Le passage a toujours retenu l'intérêt, à cause de la diversité même des intentions et des prévisions prêtées au roi, et à cause de l'insistance avec laquelle Thucydide les commente. D'autre part, ici encore, on a récemment nié que Thucydide ait pu en connaître quoi que ce soit.

Or, un examen détaillé du texte a permis, une fois de plus, d'en dégager la fermeté. Et l'on s'est attaché à montrer comment ces intentions d'Archidamos, qui pouvaient fort bien être connues, manquaient se vérifier, mais finalement ne se vérifiaient pas — parce qu'Archidamos se heurtait à l'action lucide de Périclès, capable de contenir la réaction passionnelle des Athéniens, sur laquelle reposait toute la prévision. Passion, hasard, calcul et contre-calcul, tout a donc bien sa place dans le récit, et une place exactement mesurée.

Enfin, le dernier exemple, plus longuement étudié, a été celui du conseil de guerre des chefs athéniens, à VI, 47-49. Là aussi, la possibilité d'une information directe avait été contestée; l'on a suggéré que Thucydide reconstruisait la discussion en vue de démontrer la supériorité du plan de Lamachos, repris plus tard par le stratège Démosthène, à VII, 47. De plus, l'exemple choisi avait l'avantage de présenter un cas exceptionnel dans l'histoire de Thucydide, en ce sens qu'il confronte non plus un plan de bataille unique avec l'événement, ni deux plans de bataille opposés, mais trois plans différents, et tous trois pour la même armée.

Or, un examen détaillé du texte et de la narration qui suit a montré que l'on avait trop souvent simplifié les choses. En fait, aucun des trois plans n'a vraiment été appliqué; par conséquent, l'histoire ne saurait vérifier le plan de Lamachos. De plus, celui de Démosthène, plus tard, ne le reproduit que partiellement. Pour une fois, ici, il n'y a pas de relation rigoureuse entre plan et récit: le facteur essentiel expliquant le désastre athénien semble donc être, non pas une erreur déterminée dans la conduite des opérations, mais la division même qui sépare les stratèges et paralyse l'armée, comme les divisions politiques devaient bientôt paralyser la cité elle-même. Ce fait explique aussi la place plus importante donnée dès lors aux individus.

Au total, les conclusions tirées de ces divers examens ont donc été convergentes : elles ont tendu à dégager la complexité, à la fois rigoureuse et subtile, de Thucydide.

Il est apparu en effet que, comme on l'a souvent dit (voir d'ailleurs ce qu'a écrit J. de Romilly à la suite de Louis Bodin), l'histoire de Thucydide tend à dégager une relation entre les faits rapportés et un plan initial, reposant sur des prévisions. Mais deux traits viennent corriger cette idée, et ne sauraient être négligés.

Tout d'abord, il est clair que l'information, dans tous les cas considérés, a fort bien pu éclairer ce plan (beaucoup d'informations, contrairement à ce qui se passerait aujourd'hui, ont même dû porter, précisément, sur des intentions et des projets). Si l'exactitude de l'information constitue la condition de l'objectivité, la reconstitution de l'histoire que nous offre Thucydide ne manque pas d'objectivité. Simplement, les faits nous sont rendus compréhensibles, parce que Thucydide s'attache à une certaine forme de rationalité historique qui passe par les intentions lucides des chefs politiques ou militaires ; or, l'histoire, telle que nous la pratiquons aujourd'hui, fait une place accrue à d'autres éléments, qui ne passent plus par la voie du calcul lucide ; la causalité que retient l'histoire suit d'autres chemins.

D'autre part, jamais, chez Thucydide, le plan ainsi décrit avant la narration, même quand il réussit, n'épuise la totalité des faits. Le hasard et les passions interviennent, autant que les plans de l'ennemi. On peut donc insister soit sur la rationalité de l'histoire soit sur son caractère irrationnel, selon que l'on isole les correspondances entre plan et récit ou bien que l'on s'attache exclusivement aux différences. Mais Thucydide, lui, n'isole pas. Il présente une combinaison des divers aspects.

C'est en quoi il est apparu fécond de considérer de brefs passages dans leur ensemble ; car on risque fort de déformer les choses si l'on considère à part soit certaines phrases soit certains thèmes. L'histoire qu'écrit Thucydide est aussi rigoureuse que son vocabulaire, et aussi complexe que sa phrase. Y reconnaître comme prédominant le thème de l'occasion perdue ou de l'aveuglement humain est donc une simplification et un appauvrissement, tout comme d'y lire toujours la confirmation d'un plan ou d'un autre, sans reliquat ni accident.

Les chercheurs ayant participé au séminaire, le *lundi* à 11 heures, étaient, avec quelques nouveaux, les mêmes que l'an dernier. Beaucoup ont apporté des contributions utiles. Certains, d'ailleurs, poursuivaient ou avaient fait des travaux sur Thucydide — ainsi M^{me} Trédé, qui enseigne à l'E.N.S. de Sèvres (thèse en cours sur les causalités multiples chez Thucydide), M. J.M. Dabadie, agrégé des lettres (thèse en cours sur la nature humaine chez Thucydide), M. Paul Demont, assistant à Paris-Sorbonne (dont le mémoire portait sur la notion de tranquillité chez Thucydide).

PUBLICATIONS

— *Problèmes de la démocratie grecque* (Paris, Hermann, Coll. Savoir, 1975, 198 pages).

— Sophocle, *Ajax* [Paris, P.U.F., Coll. Erasme, 1976, 119 p. (édition réalisée sous la direction de J. de Romilly, par un groupe de normaliens)].

— *A propos du « Polybius » de F. Walbank* (*History and Theory*, XIV, 2, 1975, p. 226-233).

— *La tragédie grecque comme genre littéraire* (*Estudios sobre los generos literarios*, I, Salamanque, 1975, p. 11-27).

— *Le temps dans les transpositions modernes des tragédies grecques* (*Dioniso*, 1971, p. 69-81).

— *Cycles et cercles chez les auteurs grecs de l'époque classique* [*Le monde grec* (Mélanges offerts à Claire Préaux), Bruxelles, 1975, p. 140-152].

— *Trois interprétations d'une crise des valeurs* (*Recueil Plessart*, Paris, Les Belles-Lettres, 1976, p. 159-168).

CONFÉRENCES

La tragédie grecque et la crise de la cité, trois conférences données à l'Université internationale Menendez Pelayo de Santander, du 24 au 28 juillet 1975.

L'objectivité dans l'historiographie grecque, conférence faite au troisième congrès de la Griechische Humanistische Gesellschaft à Portaria (Grèce), le 26 septembre 1975.

War and its rules at the end of the Vth century B.C., conférence donnée à Cornell University (Etats-Unis), le 21 avril 1976.

Tolerance and forgiving in Athenian Democracy, conférence faite à la même Université le 27 avril 1976.

Deux séminaires sur *Thucydide* à la même Université les 22 et 28 avril.

DISTINCTIONS

Elue membre correspondant de l'Académie d'Athènes, le 17 juillet 1975.

Elue membre correspondant de la Bayerische Akademie der Wissenschaften (Münich), le 20 février 1976.